

VILLE DE SARLAT DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Le contexte du pilotage budgétaire et financier des moyens d'action des collectivités, et plus particulièrement des communes, est marqué :

- Par le désengagement de l'Etat qui fragilise durablement les finances locales ;
- Par une instabilité et une absence de visibilité peu favorable à l'établissement de perspectives fiables.

Un certain nombre d'éléments concourent à la difficulté d'élaboration de scénario et de perspectives dont :

- L'impact de l'évolution forte du paysage administratif qui consacre l'intercommunalité. La programmation de nouveaux transferts de compétences impactera dès 2017, et ce jusqu'en 2020, la structure budgétaire et la trésorerie des communes (développement économique, politique locale de commerce, eau potable, eaux pluviales, assainissement collectif, gestion des milieux aquatiques).
- Les choix qui seront effectués au sortir des élections présidentielles et législatives. Un certain nombre d'interrogations sont aujourd'hui posées sur l'évolution de la DGF, la poursuite de la refonte des valeurs locatives, le maintien du versement transport, l'avenir de la réforme des rythmes scolaires, l'éventuelle stratégie de coercition concernant le nombre d'agents des collectivités et leur temps de travail ou encore le niveau de revalorisation des bases physiques d'imposition.

A défaut de disposer d'une visibilité pluriannuelle sur des éléments budgétaires essentiels, il s'agit dès lors d'assurer un pilotage budgétaire empreint de réactivité et de pragmatisme, en veillant à limiter la dégradation des finances liée à la diminution des concours financiers de l'Etat.

Notamment en raison de ce contexte en mouvement et incertain, l'Association des Maires de France (AMF) vient d'élaborer une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités « On ne réussira pas la France sans les communes ». Elle propose un contrat de mandature qui identifie 15 engagements attendus des candidats à l'élection présidentielle, dont la stabilité et la prévisibilité des ressources et des charges des collectivités sur 5 ans.

Pour autant, ce contexte posé, notre stratégie fixée en 2014 reste la même : préserver nos marges de manœuvre, en tentant d'amortir le choc de recettes subi, pour poursuivre le projet en direction des sarladais.

Les orientations budgétaires 2017 s'inscrivent donc logiquement dans cette continuité.

I – CONFORTER NOS MARGES DE MANŒUVRE ...

A- UNE STRATEGIE FINANCIERE POUR AMORTIR LE CHOC DE RECETTES

1. Le désengagement de l'Etat et la dégradation durable des finances locales

- **La baisse historique des dotations de l'Etat renforce l'effet de ciseau**

Lors des orientations budgétaires 2016, nous rappelons le contexte national de forte et durable dégradation des finances locales lié à une baisse sans précédent de la Dotation Globale de Fonctionnement. Après une stabilisation en 2013, un premier recul en 2014, puis une baisse fortement accélérée en 2015 et 2016, la DGF va connaître en 2017 une nouvelle diminution.

Si cette dernière est réduite de moitié, elle vient confirmer le choc de recettes subi par les collectivités.

Pour Sarlat, la DGF devrait donc diminuer d'environ 190 000 € en 2017.

Sur la séquence 2013/2017, la DGF passera de 1 721 000 € à environ 620 000 €. En cumulé, l'impact négatif est 2,65 millions d'euros.

	2014	2015	2016	2017
Diminution Cumulée de la DGF	- 153	- 525	- 912	- 1 065
				- 2 655

Face à l'impact de ce choc de recettes, une refonte de l'architecture de la DGF devait entrer en vigueur en 2017 pour renforcer la péréquation et protéger les collectivités les plus fragiles. Cette réforme qui aurait engendré pour Sarlat un gain spontané de 650 000 €, étalé sur 17 ans (38 000 €/an), notamment lié à sa situation de ville centre, est malheureusement reportée.

Cette diminution de la DGF vient renforcer l'effet de ciseau subi par les collectivités à savoir une progression plus rapide des dépenses que des recettes de fonctionnement.

L'augmentation dynamique des dépenses est portée par la part croissante que représentent dans les budgets les charges de fonctionnement induites ou imposées, notamment par le législateur (réforme du statut des fonctionnaires, nouvelles obligations en matière de sécurité, nouvelles études environnementales préalables aux travaux...) ; de sorte que le niveau d'inflation des prix des dépenses communales évolue à un rythme supérieur à celui de l'indice des prix à la consommation (environ + 0,5 pt).

- **La dégradation durable des finances locales**

Les collectivités ne semblent pas disposer de leviers d'action suffisants et durables pour faire face à ce contexte. En effet, les dépenses de fonctionnement sont caractérisées par une rigidité structurelle (dépenses obligatoires, dépenses de personnel), de telle sorte que si des économies de gestion peuvent être trouvées, elles ont des effets limités et plutôt à moyen terme, sauf à remettre en cause l'existence même de certains services publics offerts par les collectivités. Parallèlement, dans un contexte de crise économique et sociale, il paraît difficile de maintenir un niveau global de recettes en revalorisant le coût d'accès aux services ou en recourant à la fiscalité.

La dégradation durable des finances locales paraît inévitable avec une diminution de l'épargne de gestion (solde entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) qui vient assurer l'autofinancement des investissements.

2. La Stratégie financière engagée par la ville de Sarlat

Notre stratégie, établie et affirmée dans le cadre des orientations budgétaires précédentes, a pour objectif d'amortir le choc de recettes subi pour préserver notre capacité d'action.

Elle est articulée autour de 6 principes connus :

- **Le développement d'une performance de gestion et d'une dépense efficiente**

Le principe associe l'ensemble des pratiques et techniques comptables, des optimisations fiscales, des outils de contrôle de gestion, de mise en concurrence et négociation, visant à rechercher une efficience permanente de la dépense. (Ex sur 2016 : la mise en place d'un nouveau règlement de la commande publique, le renforcement de la fonction achat, la signature d'un nouveau marché de téléphonie, l'engagement d'un contentieux administratif à l'encontre de l'Etat sur les conditions d'assujettissement à la TVA...).

Il concerne également la dynamisation des recettes propres en renégociant les partenariats (ex : signature d'un nouveau contrat avec la CAF), en privilégiant une tarification progressive des services et en veillant au rendement du patrimoine communal (occupation privative du domaine public, droits de stationnement...).

- **La maîtrise de la masse salariale tout en préservant le niveau et la qualité de service public**

Les frais de personnel constituent financièrement le premier poste de dépenses de fonctionnement, de sorte que le contexte financier renforce le pilotage de la masse salariale comme un véritable enjeu, avec pour impératif de contenir celle-ci.

Il s'agit là d'un exercice difficile.

D'abord parce que l'essentiel des composantes du niveau et de l'évolution de la masse salariale échappe aux collectivités en relevant directement de décisions de l'Etat. Ensuite parce que ce sont les agents territoriaux qui font le service public de proximité et dès lors, s'interroger sur leur nombre amène, à s'interroger sur le périmètre et la qualité des services offerts aux administrés par la collectivité.

La véritable quadrature du cercle consiste donc à contenir l'évolution de la masse salariale tout en préservant le niveau et la qualité de service public.

Dans cette perspective, 5 axes d'action ont été définis :

- Une contraction globale et équilibrée du temps de travail et des effectifs plutôt qu'une diminution du régime indemnitaire, ou d'un ralentissement du rythme des déroulements de carrières ;
- Une refonte du régime indemnitaire en s'appuyant sur le RIFSEEP ;
- La recherche d'organisations nouvelles renforçant notamment le positionnement de l'encadrement intermédiaire ;
- Le renforcement de la qualité de vie au travail et du sens de l'action de service public ;
- La construction d'une mutualisation équilibrée entre Sarlat et la CCSPN.

- **L'optimisation de la gestion du patrimoine**

La gestion du patrimoine constitue un levier d'économie de fonctionnement et/ou de financement des investissements et/ou de désendettement. Notre action est guidée par trois principes :

- La conduite d'investissements indispensables à la réalisation d'économies d'énergie ;
- La rationalisation des occupations et la responsabilisation des occupants ;
- La cession des locaux et terrains « inutiles ».

- **La gestion active de la dette et la poursuite du désendettement**

Notre stratégie de financement bancaire est caractérisée par plusieurs marqueurs :

- La confirmation de la trajectoire de désendettement ;
- La sécurisation de la dette en limitant les risques d'exposition à la variation des taux d'intérêt ;
- La recherche des opportunités de marché pour concrétiser la renégociation de certains emprunts et limiter le niveau des annuités pesant sur l'épargne nette et la capacité de désendettement.

- **La préservation du niveau d'investissement**

Le choc de recettes subi par les collectivités est à l'origine d'une forte baisse du niveau d'investissement public. Les collectivités, notamment parce que la diminution du niveau de financement est un levier plus facilement mobilisable que la réduction des dépenses de fonctionnement, ont réduit leurs dépenses d'équipement pour préserver un certain autofinancement et une capacité de désendettement.

La structure budgétaire de la ville de Sarlat est contrainte par sa situation de ville centre : elle est marquée par un budget de fonctionnement, budget de services, plus important que celui des communes de la strate démographique et un budget d'investissement moins important que celui de ces mêmes communes.

Notre objectif est de préserver le niveau d'investissement en associant trois types de dépenses d'équipement : celles qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en l'état, et garantir la sécurité des biens et des personnes, celles qui sont tournées vers le quotidien et celles qui anticipent l'avenir.

La réalisation de cet objectif passe par la recherche de forts taux de subventionnement. Il faut souligner que les taux de financements extérieurs sont plutôt supérieurs à ceux des autres communes. Elle passe également par la mobilisation de la capacité d'action de la CCSPN, dont Sarlat assume la fonction de ville-centre.

- **La limitation du recours à la fiscalité communale**

Face à ce que nous avons appelé transfert fiscal de l'Etat vers les collectivités, certaines ont fait le choix d'augmenter brutalement les taux d'imposition dès 2014.

Compte tenu de la difficulté à élaborer des prospectives financières fiables, nous avons opté pour une définition des taux au plus près de chaque construction budgétaire annuelle ce qui nous permet d'intégrer dans la réflexion des éléments conjoncturels non connus en début de mandat et de tenir compte de la fluctuation annuelle de l'évolution physique des bases décidée par le Parlement.

Au total, une évolution régulière mais linéaire et modérée est ainsi privilégiée à une augmentation brutale sur 2 ou 3 ans.

3. Une stratégie confortée par le résultat 2016

- **La structure financière de la ville de Sarlat**

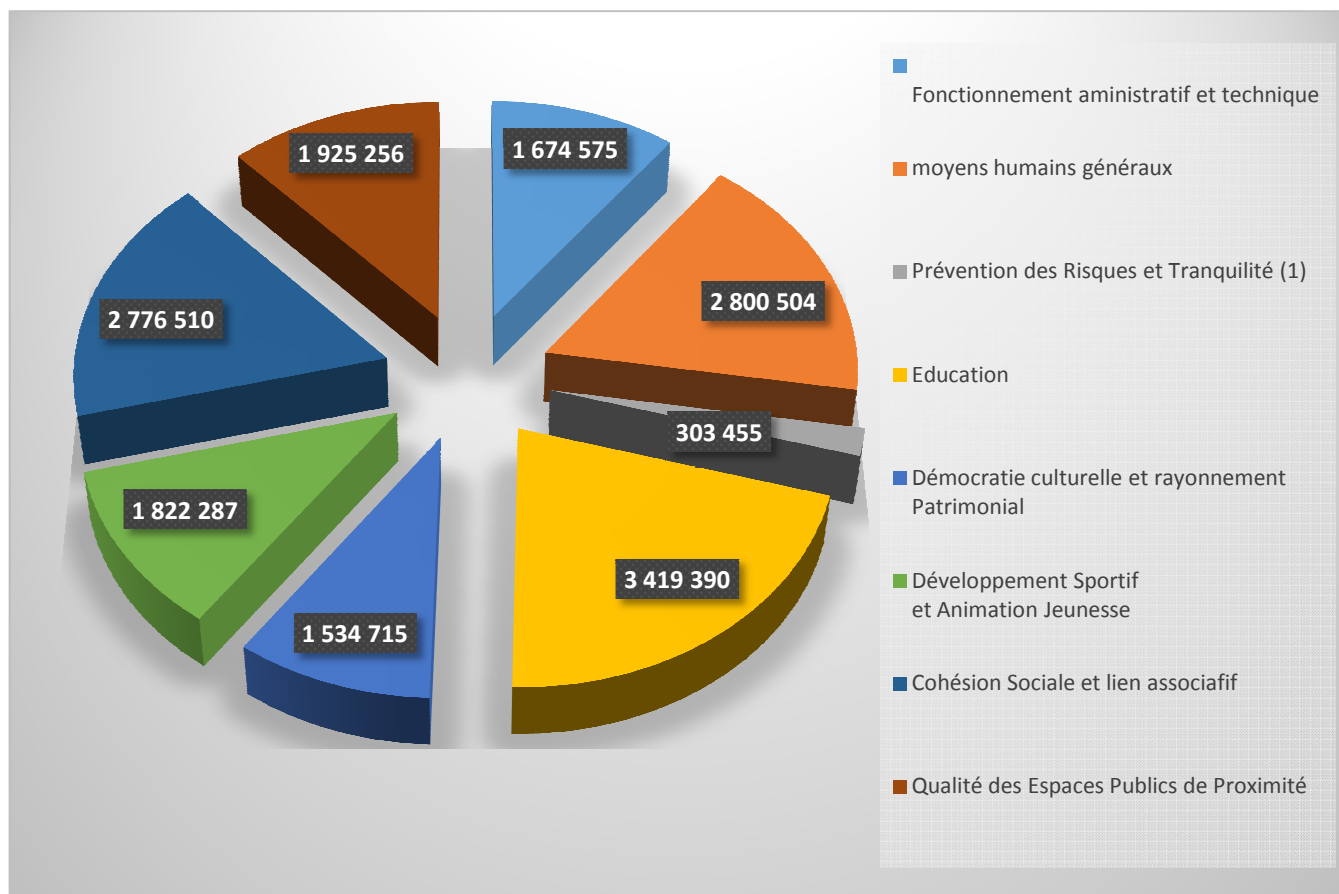
Elle est marquée par une double singularité :

- La situation de ville centre en milieu rural, qui génère des charges de centralité correspondant à des services et équipements offerts aux usagers du bassin de vie, pourtant uniquement financées par le budget communal ;
- La situation de ville touristique et patrimoniale, qui implique des charges particulières liées à son rayonnement.

Budgétairement, cela se traduit par un budget de services, majoritairement de fonctionnement, qui d'ailleurs expose davantage Sarlat à la diminution des dotations et aux décisions prises par l'Etat sur le statut des agents :

Fonctionnement BP 2016: 20 713 000 € - Investissement BP 2016: 6 376 000 €

- **Un budget de fonctionnement, un engagement pour des services aux sarladais**
(répartition des moyens de fonctionnement affectés – CA 2016)



- **Le résultat budgétaire 2016**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Résultat de l'exercice	Fonctionnement	18 391 324	19 474 965	1 083 641
	Investissement	7 666 810	6 845 215	- 821 595
		+	+	+
Reports exercice N -1	Fonctionnement OO2	-	1 449 906	1 449 906
	Investissement OO1	1 255 896		- 1 255 896
		=	=	=
Résultat cumulé	Fonctionnement	18 391 324	20 924 870	2 533 546
	Investissement	8 922 706	6 845 215	- 2 077 491
	TOTAL CUMULE	27 314 030	27 770 085	456 055
		+	+	+
R.A.R.	Investissement	1 076 950	973 350	- 103 600
		=	=	=
RESULTAT NET	TOTAL	28 390 980	28 743 435	352 455

• **Le résultat financier 2016 ou l'amortissement de la diminution de la DGF depuis 2014**

➤ **Une épargne de gestion de 2 428 000 € soit à un niveau supérieur à 2013 (2 130 000 €)**

Le maintien de l'épargne de gestion est notamment lié au résultat remarquable en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Pour la deuxième année consécutive, elles sont stabilisées et s'établissent à 16 643 000 €

	2014	2015	2016	2016/2014	
				Evolution	%
Ch 011 Charges à caractère général	3.536.600	3.573.000	3.485.200	- 51.400	- 1,45
Ch 012 Frais personnel	11.214.750	11.033.200	11.270.000	+ 55.250	+ 0,50
Ch 65 Autres charges	1.150.200	1.040.500	918.500	-231.700	- 20,10
Ch 67 Charges exceptionnelles	769.500	901.100	797.200	+27.700	+ 3,50
Ch 014 Att produits	82.600	105.400	172.200	+89.600	+108,00
Total dépenses réelles FCT	16.753.650	16.653.200	16.643.100	-110.550	- 0,66

➤ **Une épargne disponible de 100 000 € soit à un niveau supérieur à 2013 (-40 000 €) (après retraitement des effets de la renégociation de la dette)**

➤ **Une capacité de désendettement, en nette amélioration, de 8,36 ans en 2016 contre 11,4 ans en 2013**

➤ **Un encours de la dette de 14 420 000 € au 31.12.2016, contre 16 456 500 € au 31.12.2013 avec un désendettement important de 1 657 000 € en 2016.**

B. DES ELEMENTS PROSPECTIFS POUR 2017

1. L'évolution des charges de fonctionnement

Les efforts de gestion portant sur les charges de gestion courante, la maîtrise de la masse salariale et les autres dépenses de fonctionnement seront reconduits en 2017.

Les charges de gestion courante (ch011) :

Elles représentent environ 3 500 000 € sur les derniers exercices (soit 21% des dépenses réelles de fonctionnement) et regroupent l'ensemble des frais inhérents au fonctionnement des services offerts aux administrés et aux usagers (le service de transport collectif : 427 000 € ; la maintenance des matériels 310 000 € ; les cotisations d'assurance hors personnel 141 000 € ; l'achat des denrées alimentaires 397.000.€ ; les charges de fluides pour l'ensemble des bâtiments 695 000 €).

L'objectif 2017 est de tendre vers une stabilité de ce chapitre par rapport au Compte Administratif 2016 (3 485 000 €).

Cet objectif est une cible ambitieuse compte tenu d'éléments de contexte externes, qui viendront augmenter certaines dépenses :

- La remontée des cours du pétrole et l'augmentation des prix avec une inflation qui devrait augmenter légèrement en 2017 : + 0,8 % hors tabac. Il faut ici rappeler que l'inflation des dépenses communales est généralement supérieure à l'inflation des ménages d'environ 0.5 point ;
- L'augmentation de la Taxe Intérieure de Consommation sur le gaz naturel (TICGN) au 1^{er} janvier ;
- L'évolution de la prise en charge de la prestation d'instruction des ADS par la CCSPN (110 000 €) soit +30 000 € ;
- L'intégration du budget de la Caisse des Ecoles dans le budget général.

Cela signifie qu'un certain nombre de dépenses devront donc être diminuées pour parvenir à cet objectif global de stabilité.

Des dépenses d'action culturelle seront transférées sur le budget annexe du Centre Culturel (Festival des arts en folie, hivernales...). Il s'agit là de renforcer une cohérence et lisibilité de fonctionnement tout en assurant une récupération de la TVA sur les dépenses engagées. Cette évolution impliquera un relèvement de la dotation d'équilibre versée au budget annexe du centre culturel.

Les frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 11 270 000 € en 2016 (65% des dépenses réelles de fonctionnement). Ils comprennent principalement les rémunérations des agents (7 706 300 €), les charges de l'employeur (charges patronales, financement CNFPT, médecine du travail (3 143 300 €)), et la couverture juridique du risque statutaire (420 400 €).

Le pilotage rigoureux de la masse salariale mené depuis plusieurs années se poursuivra en 2017. La prévision budgétaire 2017 prendra en considération des éléments haussiers subis :

- L'augmentation de la valeur du point d'indice de rémunération de 0,6% en juillet 2016, et son impact en année pleine auquel s'ajoute la revalorisation de 0,6% en février 2017 ;
- La mise en œuvre de l'accord « parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) qui organise un transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement indiciaire et un reclassement de l'ensemble des agents sur de nouvelles grilles de rémunération plus favorables ;
- L'évolution du niveau de l'assurance statutaire dont la base de calcul évolue avec l'augmentation des traitements indiciaires ;
- La hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (CNRACL, IRCANTEC, VIEILLESSE) ;
- L'impact des déroulements de carrières habituels (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne).

Ces éléments devraient être à l'origine d'une progression, à périmètre constant, des frais de personnel.

Elle prendra également en compte des éléments de contexte local :

- La création des services communs communautaires, service RH et service Financier, qui entraîne le départ de 9 agents de la ville de Sarlat vers la CCSPN. Cette diminution des charges de personnel est « neutralisée » par le paiement du service dans les conditions fixées contractuellement ;
- La mise en œuvre de la prospective 2016-2018 qui s'inscrit dans une contraction globale et équilibrée du temps de travail et des effectifs plutôt qu'une diminution du régime indemnitaire ou d'un ralentissement du rythme du déroulement de carrière. Sur l'exercice 2017 se combineront des recrutements ciblés et des non-remplacements de départs ;
- Les effets de la mise en place du RIFSEEP à partir de 2018. Au-delà de l'impact propre au RIFSEEP, le budget 2018 devrait intégrer l'IAT 2017 versée en Février 2018 (environ 120 000 €) et l'IAT 2018 désormais intégrée dans le RIFSEEP versée mensuellement.

Les charges financières

Les intérêts de la dette s'élèvent à 703 000 € en 2016 et à 595 000 € si l'on déduit les indemnités exceptionnelles liés à l'opération de renégociation de la dette.

En 2017, plusieurs facteurs pèseront favorablement sur l'évolution des intérêts de la dette :

- La poursuite du désendettement continu depuis 2006 avec un encours de la dette de 14 420 000 € au 31.12.2016 contre 19 675 000 € au 31.12.2006, qui se traduit en termes d'intérêt de la dette par une diminution de 165 000 € sur cette période ;
- La renégociation des emprunts réalisée en 2016 qui allège la charge d'intérêt de 110 000 € en 2017 ;
- Le niveau toujours faible des taux d'intérêts même si une légère hausse se dessine.

En 2017, un niveau prévisionnel de 471 500 € devrait être proposé, soit un niveau inférieur à celui de 2016 venant ainsi amortir la dégradation de l'épargne nette et de la capacité d'autofinancement.

Les principales autres charges de fonctionnement

Elles comprennent essentiellement les subventions aux associations (403 000 €), la contribution financière au Centre Culturel (651 000 € comprenant les salaires, 263 000€ nets des frais de personnel) la dotation de la Caisse des Ecoles (80 000 €), la contribution au FPIC (151 000 €), la contribution aux évènementiels portés financièrement par l'OTSPN (46 000 €).

Elles s'élèvent à 1 888 000 € (ch 65+67+73) soit 11 % des dépenses réelles de fonctionnement.

A ce stade de la préparation budgétaire, il est difficile de fixer globalement un niveau prévisionnel précis 2017. Pour autant, le niveau de soutien aux associations sera maintenu (à périmètre constant), le niveau de dotation au Centre Culturel sera ajusté pour assurer son équilibre de fonctionnement. La dotation de la Caisse des Ecoles n'apparaîtra plus comptablement comme dotation pour une prise en compte dans le budget général.

2. L'évolution des recettes de fonctionnement

En 2017, les recettes de fonctionnement devraient globalement plutôt connaître une stabilité ou une diminution principalement du fait de la poursuite de la baisse des concours financiers de l'Etat, même ralentie, de la diminution de la Dotation de Solidarité Communautaire, et du choix de ne pas procéder à un relèvement des tarifications des services dans un contexte de crise économique et sociale.

Les produits des services et de gestion courante

Les produits des services et de gestion courante regroupent principalement les tarifications des services publics pour les plus importantes d'entre elles, fixées en fonction des revenus des usagers (Maison de la Petite Enfance, restauration scolaire, Centre de loisirs du Ratz Haut...) et les remboursements des mises à disposition de personnel (budgets annexes, associations, CCSPN...). Ils intégreront, en 2017, les nouvelles recettes issues de la tarification à venir des sanitaires publics gérés en régie avec du personnel titulaire et saisonnier.

Le niveau de recette devrait être stable à périmètre constant, notamment dans la mesure où il n'est pas envisagé de révision tarifaire particulière.

La poursuite ralentie de la diminution des dotations de l'Etat

La DGF devrait diminuer d'environ 190 000 € en 2017 sans qu'il n'existe de lisibilité sur les exercices budgétaires suivants quant à l'évolution des dotations et leur mode de calcul.

L'évolution modérée des recettes fiscales

En 2017, l'évolution du produit fiscal devrait être modérée pour plusieurs raisons :

- L'évolution légale des bases qui a été fixée à 0,4% par le Parlement, contre 1% en 2016 ;
- L'évolution modérée de l'augmentation physique des bases avec l'impact incertain de l'entrée en vigueur de la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux ;
- Les mécanismes de compensations des exonérations fiscales mis en œuvre par l'Etat qui ne compensent pas l'intégralité de celles-ci ;

Enfin, malgré une augmentation ralentie des bases physiques (+0.4% contre +1 % en 2016) il sera proposé une évolution des taux proche de 1% pour garantir une revalorisation globale de l'imposition inférieure à l'année dernière (+ 2%).

Les autres principales recettes

Les droits d'occupation du domaine public devraient rester à un niveau constant (droits de place, droits de stationnement, droits de voirie). Une légère diminution du versement transport pourrait être enregistrée consécutivement à la réforme de son calcul.

Le produit des droits de mutation pourrait être relevé sous l'effet d'une certaine reprise de l'activité immobilière.

Au terme de trois ans d'effort de gestion sans précédent, de maîtrise des dépenses et de dynamisation des recettes, nous touchons les limites des effets de cet exercice difficile pour amortir le choc de recette. Sauf à mettre en cause l'existence de certains services, la tendance globale des charges et recettes de fonctionnement paraît peu favorable et ne devrait pas permettre d'améliorer l'épargne. Il s'agira des lors de limiter au maximum l'effet de ciseau renforcé par le désengagement de l'Etat. Lors du DOB 2016, nous évoquons d'ailleurs le tunnel 2014-2017 en précisant qu'au sortir de celui-ci, « l'Etat n'aura d'autre choix que de redéfinir la relation Etat/collectivités et de donner de nouveaux moyens aux collectivités ». Le manifeste des Maires de France, « pour un véritable contrat de mandature 2017-2022 » va dans ce sens.

3. Les principales perspectives sur la section d'investissement

S'agissant du niveau des dépenses et de recettes d'investissement, nous pouvons à ce stade noter :

Pour les principales dépenses d'investissement :

- La stabilisation de la part capital du remboursement de la dette (1 732 000 €) grâce à la renégociation menée en 2016 à l'origine d'une diminution de 130 000 € ;
- La part des travaux en régie réalisés par les services techniques qui devrait s'élever à 300 000€ ;
- Les dépenses d'équipement avec la volonté de maintenir le socle habituel consacré à chacune des opérations (bâtiments communaux, écoles, propreté, éclairage public, patrimoine, cadre de vie,...), d'intégrer les engagements restant à réaliser (1 077 000 €) déjà financés (973 350 €) et les engagements pluriannuels 2017-2020 précisés plus loin.

Pour les principales recettes d'investissement :

- Le produit des amendes de police devrait être de l'ordre de 170 000 € et celui de la taxe d'aménagement d'environ 130 000 €, le FCTVA devrait être fixé à 170 000 € ;
- Les subventions d'investissement reprendront celles obtenues en 2016 et de nouveaux cofinancements notamment ceux inscrits dans le contrat d'objectifs cantonal dans le cadre d'une programmation pluriannuelle (2017/2020) ;
- Les éventuelles cessions en fonction de contacts en cours ;
- L'emprunt prévisionnel 2017. Considérant le désendettement conséquent, le faible niveau des taux d'intérêt, la stabilisation de l'annuité de la dette consécutive aux renégociations, le déséquilibre d'investissement à financer sans obérer la section de fonctionnement, les niveaux d'emprunt 2017.2018.2019 pourront être relevés tout en restant dans la trajectoire de désendettement

II – ... POUR POURSUIVRE LE PROJET EN DIRECTION DES SARLADAIS

La concrétisation de notre projet pour les sarladais se poursuit dans un contexte financier difficile qui limite les moyens d'actions et un contexte de renforcement de l'intercommunalité et de démarches territoriales qui dépasse le cadre communal.

Sarlat assume sa responsabilité et sa fonction de ville centre en développant des services et des équipements forts ce qui légitime son positionnement comme moteur dans la définition du projet territorial et la définition de stratégies pour le Périgord Noir.

Le projet de la collectivité ne se mesure pas uniquement au travers d'une liste d'investissements et d'équipements nouveaux mais également aux choix réalisés pour proposer aux sarladais une qualité de vie au quotidien et aux actions entreprises pour préparer l'avenir du territoire sur certains enjeux comme l'économie, la santé, l'habitat ou la mobilité, que nous portons au sein de la CCSPN et du Pays du Périgord Noir.

Il ne s'agit donc pas ici de dresser un inventaire exhaustif des investissements prévus en 2017 mais de rappeler nos priorités dont on retrouvera dans les budgets 2017/2020 les engagements financiers pluriannuels en faisant apparaître, selon l'état d'avancement du projet, des chiffrages définitifs ou provisoires.

A. Garantir un cadre de vie et un accompagnement quotidien des sarladais avec des services, des initiatives et des équipements de proximité

• L'éducation, l'enfance et la jeunesse, premier budget de la collectivité avec

- la redéfinition du projet éducatif des temps d'activité périscolaire qui restent gratuits ;
- le renforcement de l'approvisionnement de la restauration scolaire en circuit court et produits bio dans le cadre d'une commande publique sous forme d'accords cadres en lien avec l'association Interbio ;
- L'engagement du projet de reconfiguration de l'école du Pignol avec comme objectif une ouverture en Septembre 2018 (650 000 € avec financements CD24 de 140 000 € et DETR sollicité à 40%) ;
- La poursuite du plan pluriannuel de sécurisation des écoles défini sur 2016/2020 (88 000 € avec financements sollicités DETR (40%) et FIPD) ;
- l'aménagement d'un parking pour l'école Temniac terminé en Mars 2017.

• La prévention et la sécurité avec

- La montée en puissance du CISPD à l'échelle de la CCSPN pour mieux associer l'ensemble des acteurs avec un programme d'actions ;
- La mise en place progressive du dispositif de vidéo-protection (100 000 € avec financement DETR de 30 000 € et FIPD) ;
- La poursuite du renforcement des moyens humains et matériels de la police municipale.

• L'aménagement des espaces publics, les travaux de voirie et l'organisation du stationnement avec

- La programmation de nouveaux travaux de voirie et d'effacement des réseaux : la réfection du boulevard du Général de Gaulle (2017), l'aménagement de l'avenue de Selves et du 26ème RI (2017), du quartier Lachambaudie/Maratuel (2019-2020), la réfection du parking de la grande Rigaudie (réseaux et revêtement 2018) ;
- La reconfiguration du quartier du futur pôle culturel par la CCSPN : parking, rue Lasserre et Delpeyrat (2018/2019) (715 000 € avec financement FS IPL de 130 000 € et DETR sollicité) ;
- La poursuite des aménagements du secteur sauvegardé : quartier de la rue Magnanat ; quartier ouest (2019/2020) et mise en œuvre d'un programme de renouvellement des coffrets d'alimentation électriques et des plaques de rue (2017/2020) ;
- L'amélioration de certains points d'éclairage public (ex : chemin du plantier en 2017) ;
- L'étude de l'élargissement de la route menant au parking du Plantier pour permettre une circulation en double sens (environ 80 000 € - 2019) ;
- l'évolution du parc des horodateurs permettant d'assurer de nouvelles fonctionnalités et de répondre aux exigences du dispositif de dépenalisation des amendes de police décidé par l'Etat (120 000 €).

• Le développement culturel, l'animation et le lien social

- Le soutien à la programmation et à l'activité du Centre Culturel (environ 1 800 €/jour) ;
- Le soutien à la vie associative (mise à disposition de locaux et de moyens logistiques, subventions...)
- L'action dans les quartiers ;

- Le développement d'animations culturelles, sportives, festives dans la ville ;
- Le pôle culturel implanté à Sarlat associant la médiathèque et l'école de musique
- **La modernisation des services et des équipements**
- La poursuite de la modernisation des équipements sportifs : la construction d'un court de tennis couvert (350 000 € pour les travaux restant à engager avec un financement DETR 64 000 € et CD24 80 800 €), les travaux de modernisation de la piscine ;
- Les nouveaux moyens d'action des services intervenant sur le cadre de vie : les nouveaux locaux du service espaces verts et propreté, le remplacement d'une balayeuse et l'achat de nouveaux matériels, la réalisation d'un audit de fonctionnement permettant de construire un projet de service dans le contexte d'une gestion sans produits phytosanitaires ;
- La mise en œuvre du programme d'économie d'énergie suite à la labellisation territoire à énergie positive par le ministère de l'écologie (ex : huisserie/chauffage/ventilation de la mairie)
- La poursuite de la procédure de reprise des concessions du cimetière de La Canéda et son engazonnement, l'équipement d'une borne interactive du cimetière
- Le programme de modernisation du réseau d'eau potable : 1 500 000 € pour améliorer le rendement du réseau AEP, 500 000 € pour adapter et moderniser le réseau Eaux Usées dans le quartier du Pontet.

B. Accompagner et organiser le territoire pour son développement économique et son rayonnement

● **Le développement économique et commercial**

- Le projet Sarlotech à Sarlat porté par la CCSPN
- La consolidation des événements hors saison et le lancement d'une nouvelle manifestation événementielle ;
- La poursuite du partenariat avec Avenir Sarlat et le soutien aux chambres consulaires : l'aménagement de locaux regroupant ces structures place Marc Busson ;
- La mobilisation de la CCSPN, de l'office de tourisme et du Pays pour trouver les moyens d'accompagner la pérennisation d'un poste d'animation commerciale ;
- L'accompagnement des initiatives privées : prorogation du dispositif d'aides directes aux entreprises qui modernisent leur outil de production (17 000 €), modification anticipée du PLU pour permettre des réalisations nouvelles

● **L'attractivité touristique et patrimoniale**

- La construction d'une structure d'accueil du tourisme d'affaires (1 500 000 € avec financement recherché à 60%) et la mobilisation de l'OTSPN sur cet enjeu de développement ;
- Le lancement du projet de réhabilitation des espaces du site de Campagnac ;
- La mobilisation partenariale autour d'un axe de développement de l'économie touristique Sarlat-Périgord Noir / Lascaux - Vallée de l'Homme ;
- La rénovation, la construction et la gestion directe de sanitaires publics ;
- L'aménagement de l'office de tourisme ;
- La rénovation de la maison de La Boétie (440 000 €), de l'ancien Evêché (185 000 €) et de la Chapelle des Pénitents Blancs (220 000 €)

- **L'organisation du territoire et les stratégies territoriales**

- La mobilisation du Conseil Départemental autour de la réalisation du rond-point de Prends Toi Garde, de la dernière tranche de la déviation et de la perspective d'aménagement de la zone commerciale à l'entrée sud-est de Sarlat ;
- La poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et du Règlement Local de Publicité par la CCSPN ;
- Le Contrat Local de Santé et son animation menée conjointement par 4 Communautés de communes ;
- La prise en compte des enjeux de mobilité et d'habitat étudiés par 4 Communautés de communes dans le cadre des contrats de ruralité ;
- La mobilisation autour du projet de piscine couverte dont le coût de fonctionnement est estimé autour de 450 000 €/an.

Jean Jacques de Peretti

Le 23 Février 2017

Ville de Sarlat

Débat d'Orientation Budgétaire 2017 - ANNEXE : La Dette

L'endettement

Un endettement au 1 janvier 2017 de : **14 457 782 €**

Remboursement 2017 (Hors nouvel emprunt) : **1 732 850 €**

La **capacité de désendettement** était, pour 2016, **de 8.36 soit 8 ans et 5 mois**.

Son niveau devrait être du même ordre pour 2017 dans la mesure où une partie de la dette a été réaménagée.

En 2016, la commune n'a effectué **aucun emprunt**.

Réaménagement de la dette

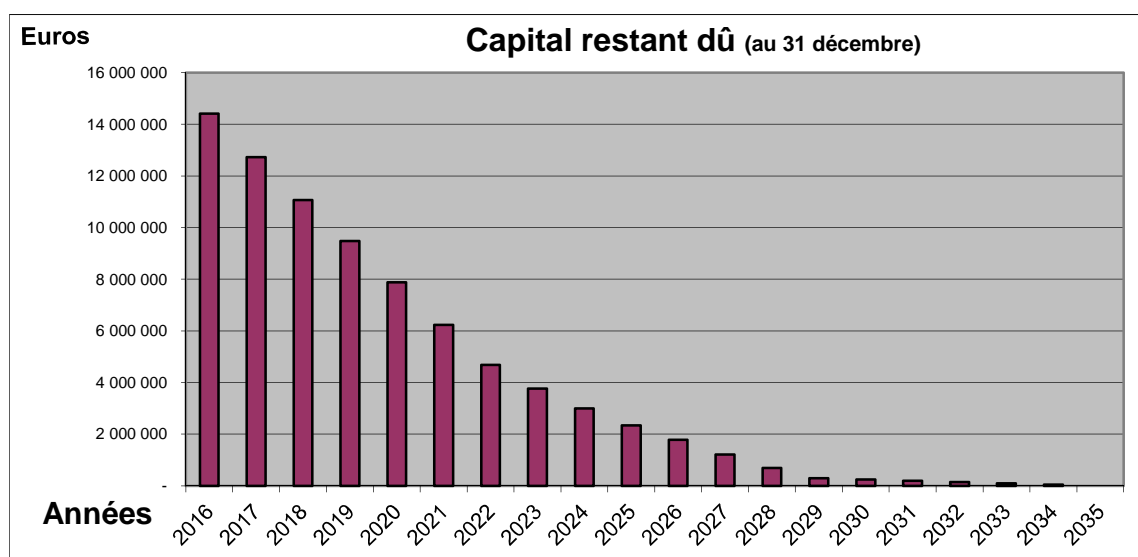
Le réaménagement d'une partie de la dette (Crédit Agricole) a permis des économies substantielles tant en fonctionnement qu'en investissement, dès 2016, mais surtout pour les années à venir (**175 000 € en moyenne annuelle sur les 7 ans à venir**).

13 prêts (9 sur le budget VILLE, 2 sur le budget annexe ASSAINISSEMENT et 2 sur le budget annexe CENTRE CULTUREL ET DE CONGRES) ont été réaménagés en octobre 2016.

Le **taux d'intérêts moyen pondéré** des volumes s'élevait à **3.418 %**. Un nouveau prêt d'un montant global de **6 511 167,32 €** a été contractualisé au taux fixe de **1.46 %** ; les Indemnités de Remboursement Anticipé d'un montant de 381 285,00 € ayant été recapitalisées.

Ces gains permettront de nouvelles marges de manœuvres sur les 3 budgets concernés et viendront améliorer l'épargne nette.

Extinction de la dette



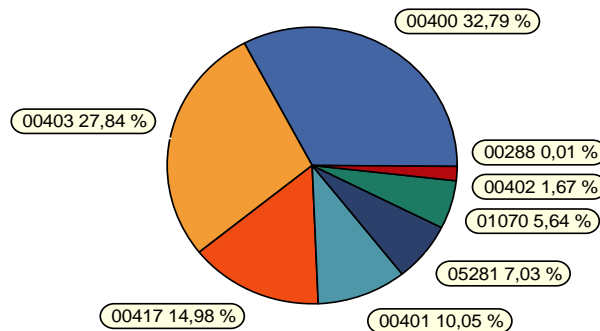
Dettes selon la charte de bonne conduite (En %)

Tous les emprunts sont classés dans la catégorie A-1 selon la charte Gissler

Répartition de la dette par prêteur

Prêteurs	Libellé	Au 31 Décembre 2016
00288	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	891,57
00400	CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL	4741 038,37
00401	CAISSE DES DEPOTS	1452 556,10
00402	CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	240 820,39
00403	CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE	4025 086,26
00417	BANQUE POPULAIRE AQUITAINE-CENTRE ATLANTIQUE	2165 824,32
01070	SOCIETE GENERALE	814 925,00
05281	LA BANQUE POSTALE	1016 640,92
		14457 782,93

Structure par Prêteurs



Dettes par Index

Index	Au 31 Décembre 2016	Au 1 janvier 2017 exclu	Variations
FIXE	12340 569,26	12340 569,26	0,00
EURIBOR12	2117 213,67	2117 213,67	0,00
	14457 782,93	14457 782,93	0,00

Objectifs en matière d'endettement

Les objectifs de la ville en matière d'endettement pour les exercices budgétaires 2017 et suivants s'inscriront dans la continuité des exercices précédents, en restant dans la trajectoire de désendettement même si les niveaux d'emprunt pourront être relevés notamment pour financer les investissements sans obérer la section de fonctionnement.